

Récit Ils sont chargés de repérer les dysfonctionnements des entreprises. Mais aujourd'hui ce sont eux, les inspecteurs du travail, qui souffrent d'une « perte de sens » professionnelle, parfois jusqu'au suicide

Moi, Romain, 32 ans, inspecteur du travail, mort de mon métier

Romain Lecoustre, 32 ans, n'a pas laissé de lettre pour expliquer les raisons de son suicide, chez lui, le 18 janvier. Mais des écrits et des e-mails racontent ses souffrances. Celles des derniers mois de sa vie de jeune inspecteur du travail et militant du syndicat SUD dans le Pas-de-Calais. Son frère, Pierre, a retrouvé, laissée en évidence dans sa maison, une synthèse dans laquelle il évoque les « propos dégradants de son chef, sa surcharge de travail... ». « Il travaillait chez lui le soir, le week-end, pendant ses congés », relate son frère.

Selon l'intersyndicale CFDT-CGT-FOSNU-TEF/FSU-SUD-UNSA du ministère du travail, qui appelle les agents à une grève nationale le 7 février, toute la hiérarchie, jusqu'à l'administration centrale, avait été alertée depuis des mois sur cette situation et elle « l'a laissée perdurer ».

Le 28 juillet 2011, Romain Lecoustre avait déjà fait une tentative de suicide, qu'il voulait faire reconnaître comme accident de service – l'équivalent, pour les fonctionnaires, de l'accident du travail. Son acte, ce premier appel au secours, il en avait donné les raisons : une agression verbale violente de la part d'un employeur lors d'un contrôle sur un chantier en juillet, et la dégradation de ses conditions de travail.

« Cette reconnaissance a sans cesse été retardée et ce délai a pu être une des causes de son suicide », déplore son frère. Le syndicat SUD avait pourtant demandé « la reconnaissance immédiate » d'un accident de service. Mais l'administration a réagi à sa manière : procédurière. D'abord par la saisine de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) pour une mission de contrôle et la remise d'un rapport. Ensuite, la commission dite de réforme devait émettre un avis sur l'imputabilité au travail de la tentative de suicide. Elle « n'a pas encore rendu ses conclusions », indique aujourd'hui le ministère. Lorsque ce sera fait, le ministre prendra une décision. Malheureusement un peu tard.

En neuf mois, c'est le second suicide d'un inspecteur du travail, après celui de Luc Béal-Rainaldy, secrétaire national du syndicat SNU-TEF/FSU, dans les locaux mêmes du ministère du travail. Sa famille

demande – comme celle de Romain Lecoustre – la reconnaissance de son acte en accident de service.

Pour les syndicats, l'histoire de Romain incarne les dysfonctionnements d'une administration, sous l'effet, notamment, des réformes en cours : la révision générale des politiques publiques (RGPP), avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite alors que « la charge de travail ne cesse d'augmenter » ; « la politique du chiffre », qui met la pression sur les agents et au final conduit à la « perte de sens » du travail. La RGPP « amène de plus en plus de trous dans les services, relève François Cassard, membre du syndicat SNU-TEF. On manque de secrétaires, de chefs... »

Toute cette souffrance apparaît dans le cahier de doléances d'une centaine de pages des agents d'Ile-de-France, remis le jeudi 2 février à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). « On ne parle que de chiffres, peu importe la qualité », regrette un agent. Evoquant les suicides dans les entreprises, un autre écrit : « Il y a eu Renault, France Telecom, La Poste... Et nous, agents de contrôle de l'inspection du travail, qui prendra soin de nous ? »

Romain Lecoustre était sans doute loin d'imaginer cette ambiance lorsqu'il a débuté sa carrière en 2002 comme contrôleur du travail, à Lille. Il s'est ensuite formé pendant dix-huit mois pour être inspecteur du travail, sortant major de sa promotion. Il est titularisé, à Arras, en mars 2010. « Il aimait beaucoup son travail, raconte son ancien collègue et ami, Rémy Bellois, représentant syndical CGT. Il ne comptait pas ses heures, il était très professionnel. »

Mais dès son arrivée à Arras, il découvre une situation difficile. En guise d'accueil, sa supérieure hiérarchique de l'époque lui présente un tableau classant les agents du Pas-de-Calais en fonction du nombre d'interventions réalisées, a-t-il raconté dans un e-mail du 4 octobre 2011. Il décrit aussi le logiciel Cap Sitere, dans lequel les agents sont censés saisir le nombre d'interventions qu'ils ont menées. « La direction se base sur ces remontées pour évaluer notre activité et dire que tel agent en fait moins que tel autre », précise un représen-

tant syndical de SUD, à Lille.

Romain Lecoustre se verra reprocher ses chiffres par son nouveau supérieur hiérarchique. D'autres collègues aussi. « La hiérarchie ne s'intéresse plus qu'aux chiffres, souligne le syndicaliste de SUD. Mais ils ne réfléchissent en rien notre activité réelle. Une intervention, cela peut être un coup de fil ou un contrôle sur une situation de harcèlement qui va prendre des semaines de travail. » Depuis 2007, les agents doivent réaliser un minimum de 200 interventions auquel s'ajoute un quota d'actions prioritaires régionales et nationales.

A Arras, Romain Lecoustre découvre aussi un site en sous-effectif, où lui et Rémy Bellois sont des inspecteurs débutants. Romain Lecoustre devra ainsi assu-

« Nous avons alerté sur sa surcharge de travail. Le directeur nous a répondu qu'il avait commencé dans ces conditions et qu'il s'en était sorti... »

Rémy Bellois

inspecteur du travail à Arras

rer un, voire deux, jusqu'à quatre « intérimaires » – remplacement d'inspecteurs absents pour les dossiers urgents –, en plus de son poste. « Nous avons alerté la hiérarchie sur sa surcharge de travail, indique Rémy Bellois. Mais le directeur nous avait répondu qu'il avait lui-même commencé sa carrière dans ces conditions et qu'il s'en était sorti. C'est du déni. »

L'attitude de ce supérieur hiérarchique, Romain Lecoustre en parle beaucoup dans ses e-mails, évoquant « des coups bas, des remarques mais surtout cette dévalorisation constante de [son] activité (...) ». Tout ce que Romain faisait, « ce n'était jamais assez bien », souligne Rémy Bellois. Ainsi, lors d'un contrôle, il avait fait requilifier cinquante contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, mais « ce n'était pas assez ».

Dans un e-mail à un collègue du 14 septembre 2011, Romain relate aussi un accident mortel dans une entreprise, sur lequel il a enquêté. « Voir ton premier vrai



cadavre dans un accident du travail, rentrer chez toi à 23 heures, revenir travailler à 8 heures (...) et entendre ton directeur adjoint te dire que le premier geste professionnel, c'est de faire un signalement [de l'accident] à la direction générale du travail... Tu as envie de tout claquer (...), et quand tu appelles au secours, tu passes pour un faible.» Le rapport de l'IGAS indique que Romain Lecoustre « a vécu une situation de souffrance au travail que sa hiérarchie n'a pas su éviter, voire a renforcée ».

Romain Lecoustre n'a pas été le seul à souffrir de cette situation. Dès juin 2010, après plusieurs alertes syndicales, le médecin du travail se rend à Arras puis écrit à la

direction un courrier dans lequel il pointe notamment des « modifications organisationnelles et structurelles profondes posant question sur le sens du travail et affectant le collectif (...) ; la perception de plusieurs salariés de ne pas être soutenus et/ou reconnus dans leur travail ».

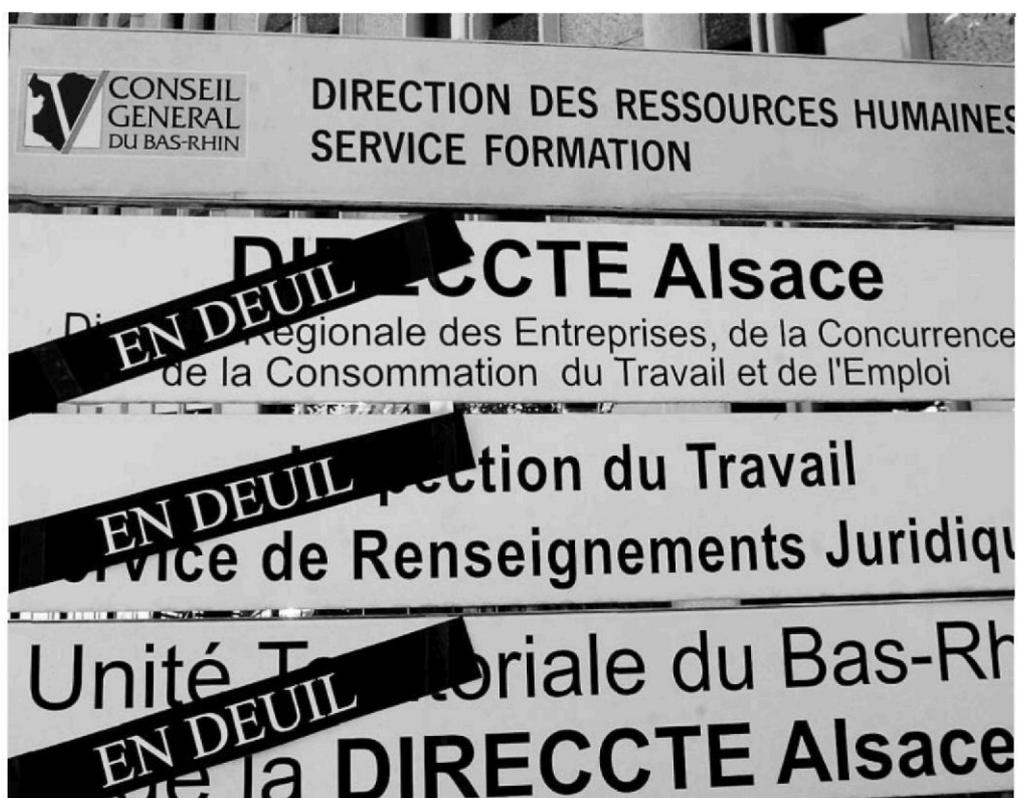
Demandée par les syndicats, une expertise sur les risques psychosociaux, réalisée par un cabinet externe et présentée en septembre 2011, confirme le mal-être au travail des agents dont certains « présentent des symptômes d'épisodes dépressifs ».

En mai 2011, Romain demande sa mutation à Lille. Quand il apprend, le 4 octobre, qu'elle est validée, il écrit dans un

e-mail : « Je suis content mais c'est largement en dessous de ma tristesse face à cette situation (...). Vous trouvez normal que c'est l'agent qui vit ça qui doit se casser ou être reconnu inapte ? » Son supérieur hiérarchique « n'a pas fait l'objet d'une procédure disciplinaire », dénonce ses collègues.

Aujourd'hui, pour Astrid Toussaint, membre du conseil national de SUD-Travail, « ce n'est même pas la peine de faire une enquête sur le suicide de Romain pour sa reconnaissance en accident de service. Il y a ses arrêts, le courrier du médecin du travail, le rapport de l'IGAS, l'expertise et des témoignages d'agents. Tout est dit ». ■

FRANCINE AIZICOVICI



Le suicide de Luc Béal-Rainaldy, en mai 2011, avait suscité l'émotion de ses collègues. Comme ici, à Strasbourg, devant les bureaux de l'inspection du travail et de la Direccte. DOMINIQUE GUTEKUNST/L'ALSACE

« Il y a eu Renault, France Télécom, La Poste... Et nous, agents de contrôle de l'inspection du travail, qui prendra soin de nous ? »

Extrait du cahier de doléances des agents d'Ile-de-France